



Rapport de Gestion
Du Conseil d'Administration
Relatif à l'Exercice 2025

Mot du Président :

L'exercice 2025 s'inscrit dans un environnement économique caractérisé par une croissance mondiale modérée et une normalisation progressive des conditions monétaires, dans un contexte marqué par la persistance des incertitudes géopolitiques et macroéconomiques. Les principales économies avancées devraient bénéficier d'un ralentissement de l'inflation et d'un assouplissement graduel des politiques monétaires, soutenant une reprise mesurée de l'investissement et de la demande. Les économies émergentes, bien que résilientes, demeureront exposées aux risques liés à l'endettement, à la volatilité des marchés financiers et aux fluctuations des taux de change.

Au niveau national, les réalisations ont été proches des objectifs macroéconomiques. La croissance du PIB est restée modérée, portée notamment par la poursuite de la reprise du secteur agricole, la stabilisation progressive des équilibres macroéconomiques et l'amélioration attendue de certaines activités industrielles et de services. Les efforts de consolidation budgétaire se sont poursuivis, soutenus par une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques et une évolution relativement favorable des prix internationaux de l'énergie. Toutefois, l'inflation, bien qu'en décélération progressive, a demeurée à un niveau élevé, continuant de peser sur le pouvoir d'achat et les coûts de financement.

Dans ce contexte, le secteur financier tunisien a évolué en 2025 dans un cadre réglementaire renforcé et sous la vigilance accrue de la Banque Centrale de Tunisie. L'orientation de la politique monétaire est restée conditionnée à l'évolution de l'inflation, avec un impact direct sur le coût des ressources et les marges d'intermédiation. Les établissements financiers ont poursuivi leurs efforts de renforcement des fonds propres, d'amélioration de la qualité des actifs et de mise en conformité avec les exigences prudentielles, tout en intensifiant les chantiers de digitalisation et de gouvernance.

Le secteur du leasing, a continué à jouer un rôle structurant dans le financement de l'investissement productif, en particulier au profit des PME, dans un contexte marqué par des tensions persistantes sur la liquidité et un accès au crédit bancaire demeurant sélectif. La demande de financement est restée soutenue pour le renouvellement des équipements de transport et des biens d'équipement productifs, bien que la dynamique du secteur demeure étroitement liée à l'évolution de la conjoncture économique et au niveau des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, la stratégie des sociétés de leasing en 2025 a été fondée principalement sur une gestion prudente du risque de crédit, le renforcement des dispositifs de recouvrement, l'optimisation des sources de financement et l'adaptation des offres commerciales aux besoins des entreprises, tout en veillant au respect des exigences réglementaires et à la préservation des équilibres financiers.

ATL, n'a pas dérogé à ses habitudes en enregistrant des performances supérieures à celles du secteur se manifestant ainsi :

- ✓ 8% des Mises en force par rapport à 2024
- ✓ 11% des encours par rapport à 2024
- ✓ 11% du PNL par rapport à 2024
- ✓ 18% du résultat Net par rapport à 2024

En conclusion, les résultats réalisés au cours de l'exercice 2025 ont dépassé les objectifs du budget et ont permis de consolider les fondamentaux de notre société et d'affermir notre position de challenger sur le marché en termes de parts de marché.

Evolution des Principaux indicateurs du secteur en MDT

Indicateur	2024	2025	Variation
Approbations	2 937	3 092	5%
Mises en force	2 386	2 534	6%
Taux moyen	15.09%	14.98%	-11 pb
Encours	4 145	4 465	8%

L'année 2025 a été marquée par une dynamique positive du secteur, portée par la progression des approbations (+5 %), des mises en force (+6 %) et des encours (+8 %), accompagnée d'une baisse significative du taux de sortie (-11 pb), traduisant une amélioration des conditions de marché.

Evolution des Principaux indicateurs d'ATL en MDT

	2024	2025	Variation
Approbations	426	525	23%
Mises en force	382	411	8%
Taux moyen	15.34%	15.14%	-20 pb
Encours	642	710	11%

En 2025, l'activité a enregistré une nette progression, portée par une hausse significative des approbations (+23 %) et des mises en force (+8 %), traduisant une bonne transformation commerciale. Les encours ont suivi la même dynamique, en augmentation de 11 %, reflétant la croissance du portefeuille. Parallèlement, le taux moyen a légèrement reculé de 20 points de base, traduisant une pression modérée sur les conditions de tarification.

Production de l'ATL

Les Approbations

Les approbations de l'année 2025 ont enregistré une hausse de 23% par rapport à 2024, passant de 426 MD à 525 MD.

Répartition des approbations de 2025 :

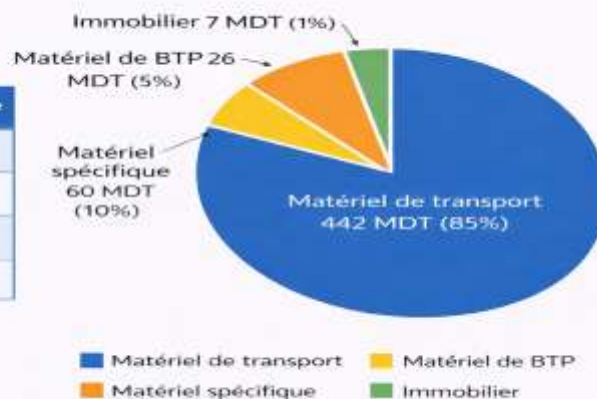
- Par nature

Nature	Montant (MDT)	% du total
Mobilier	519	99 %
Immobilier	6	1 %
Total	525	100 %

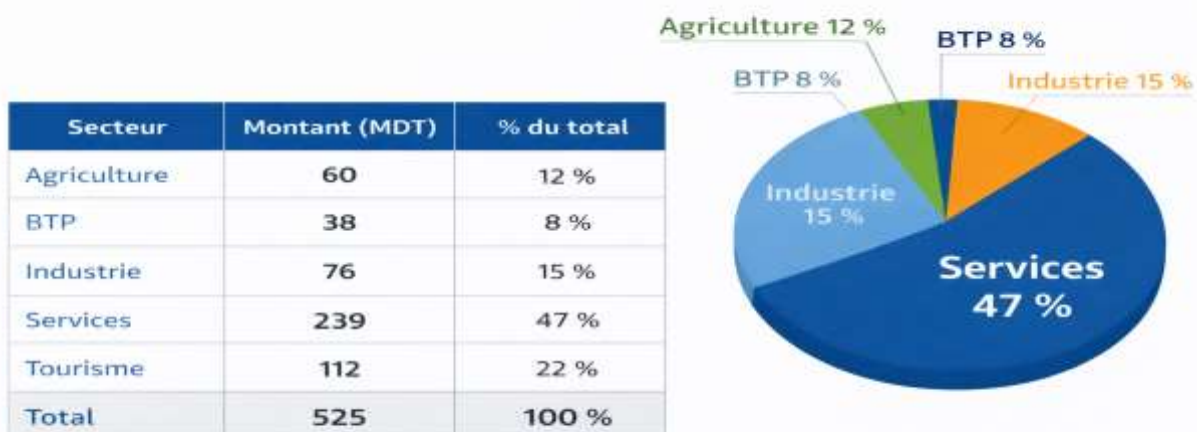


- Par équipement

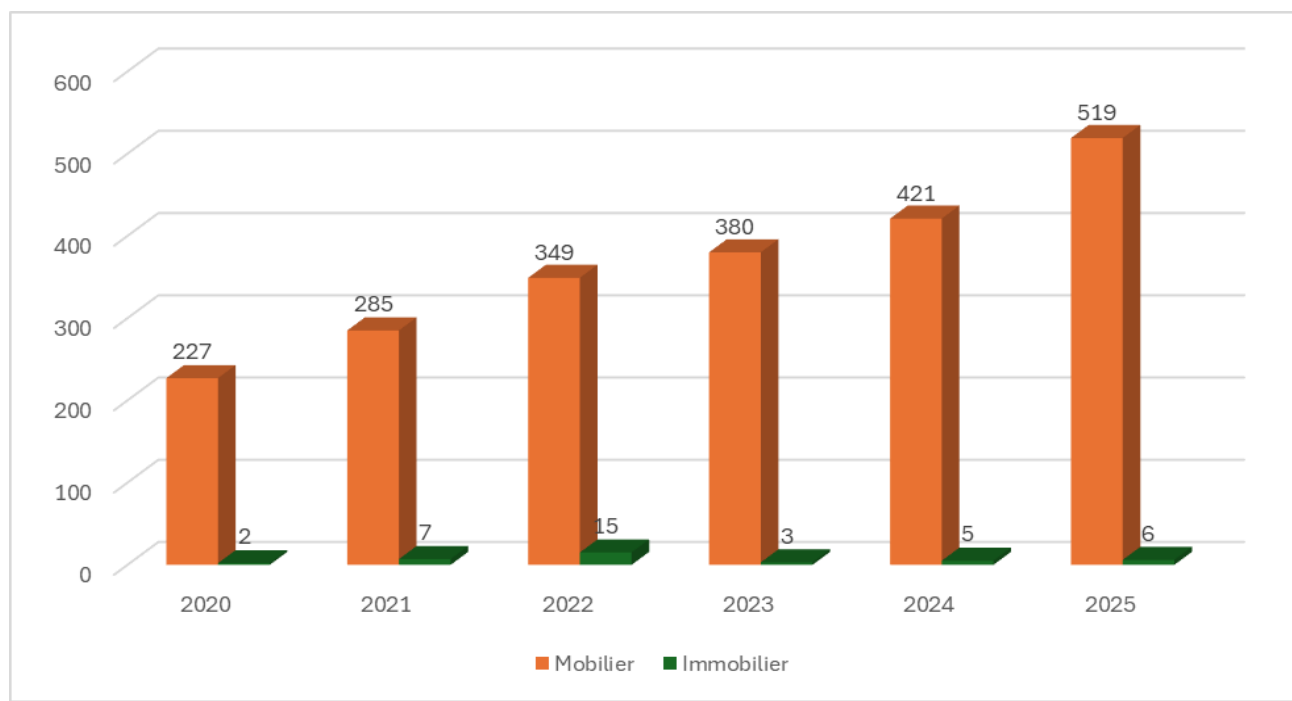
Équipement	Montant (MDT)	Pourcentage
Matériel de transport	442	85%
Matériel de BTP	26	5%
Matériel spécifique	50	10%
Immobilier	7	1%



- Par secteur d'activité



Evolution des approbations



En MDT

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mobilier	227	285	349	380	421	519
Immobilier	2	7	15	3	5	6
TOTAL	229	292	364	383	426	525

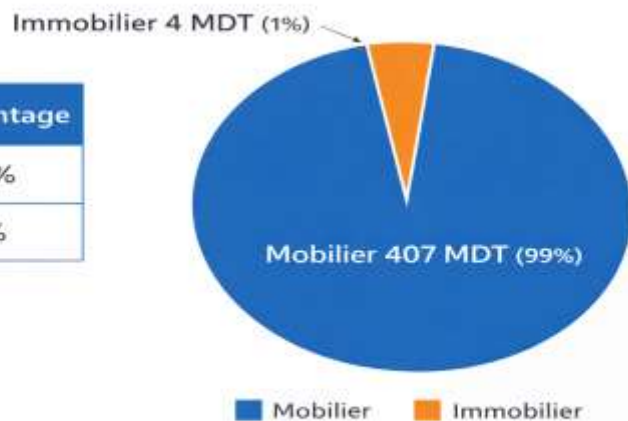
Les Mises en force

Les mises en force en 2025 ont augmenté de 8 % par rapport à 2024 en passant de 382 MD à 411 MD.

Répartition des MEF de 2025 :

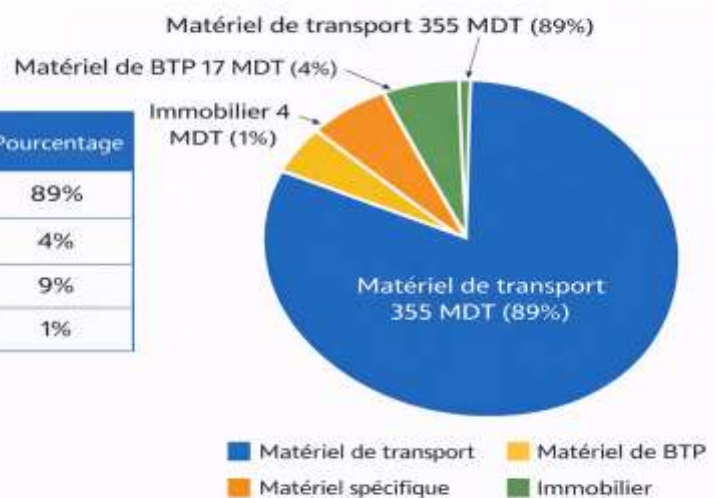
- Par nature

Nature	Montant (MDT)	Pourcentage
Mobilier	407	99%
Immobilier	4	1%

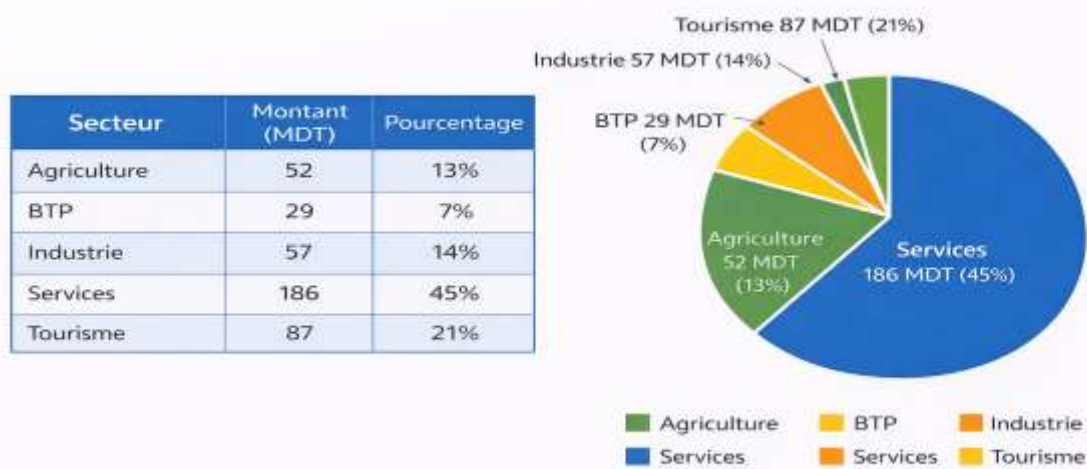


- Par équipement :

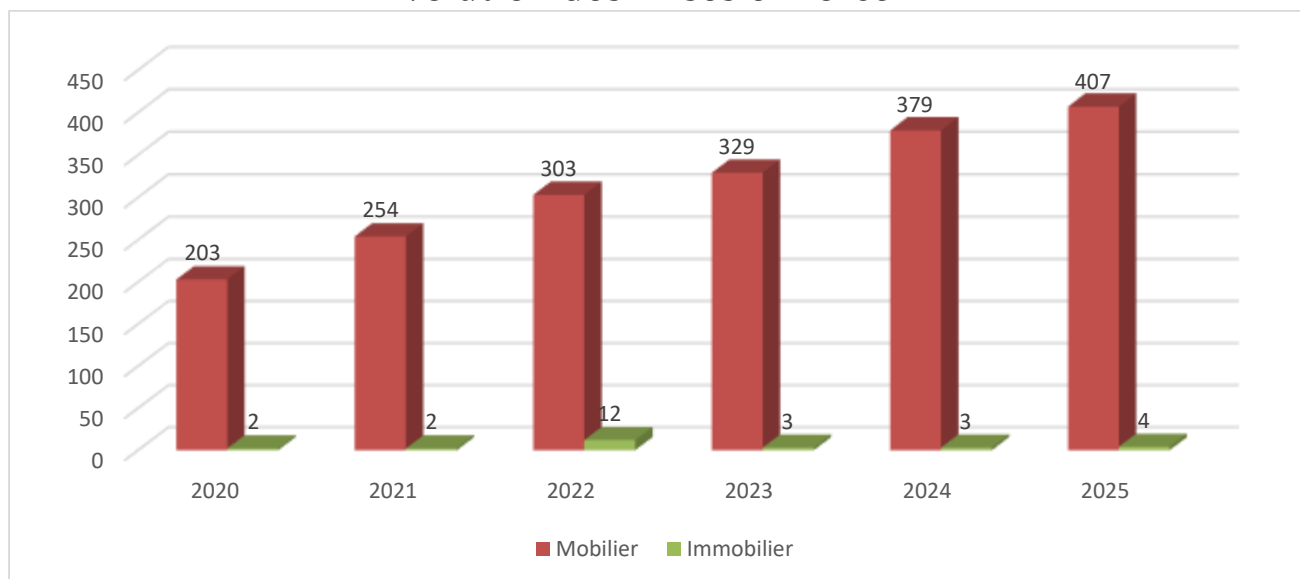
Équipement	Montant (MDT)	Pourcentage
Matériel de transport	355	89%
Matériel de BTP	17	4%
Matériel spécifique	35	9%
Immobilier	4	1%



- Par secteur d'activité



Evolution des mises en force



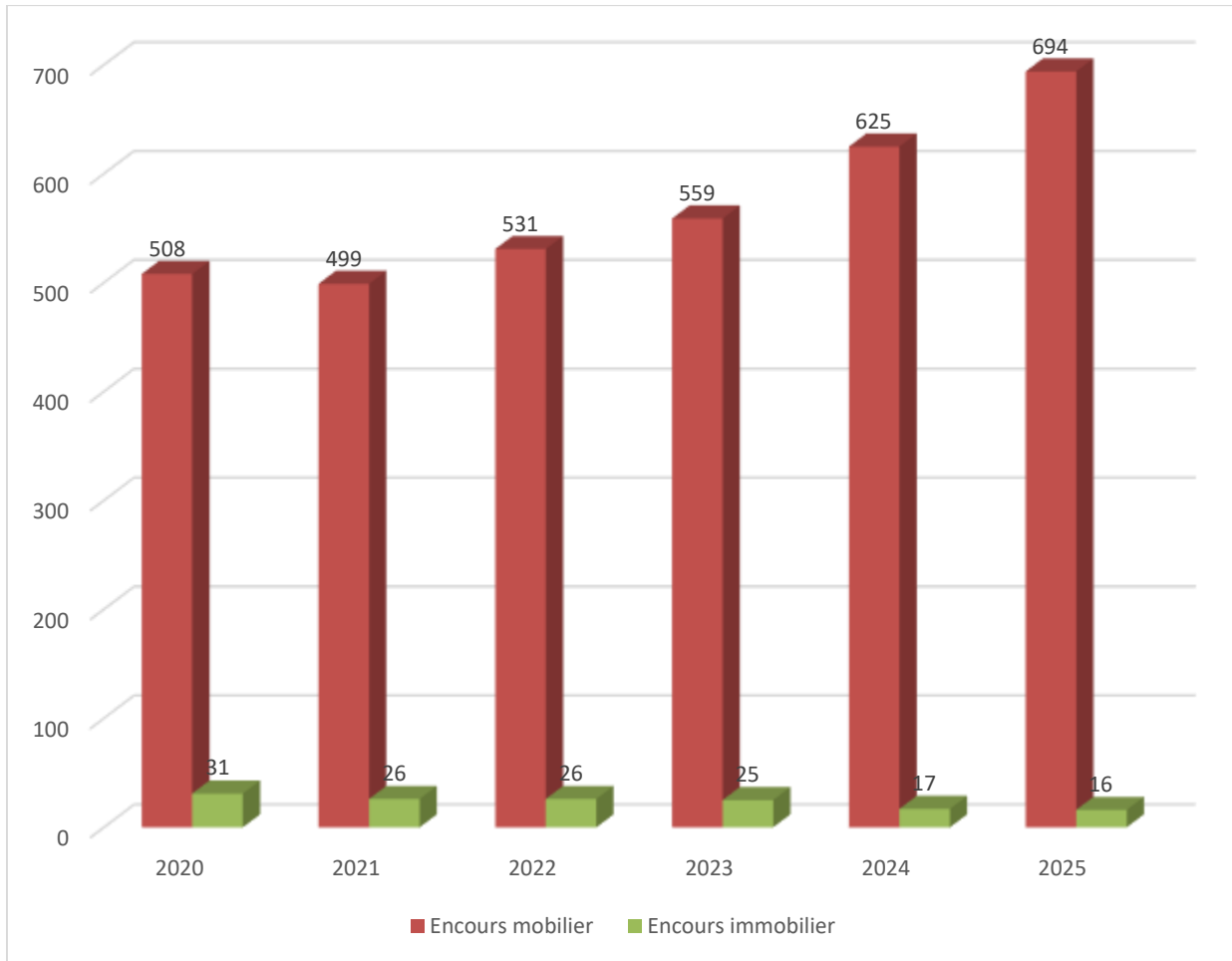
en MDT

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mobilier	203	254	303	329	379	407
Immobilier	2	2	12	3	3	4
TOTAL	205	256	315	332	382	411

La structure des mises en force est restée stable par rapport aux années précédentes, avec une prédominance du matériel roulant et du secteur des services.

Les encours

La progression des encours est de 11% en passant de 642 MDT à 710 MDT.



	En MDT					
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours mobilier	508	499	531	559	625	694
Encours immobilier	31	26	26	25	17	16
TOTAL	539	525	557	584	642	710

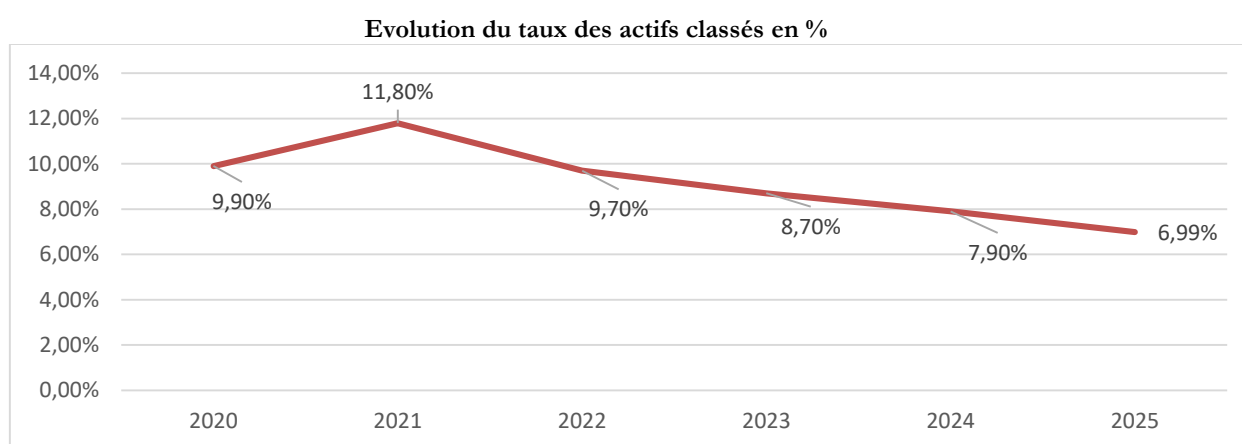
Le Taux de sortie (prix de vente)

Le taux moyen de sortie est passé de 15.34 % en 2024 à 15.14% en 2025, enregistrant ainsi une régression de 20 points de base.

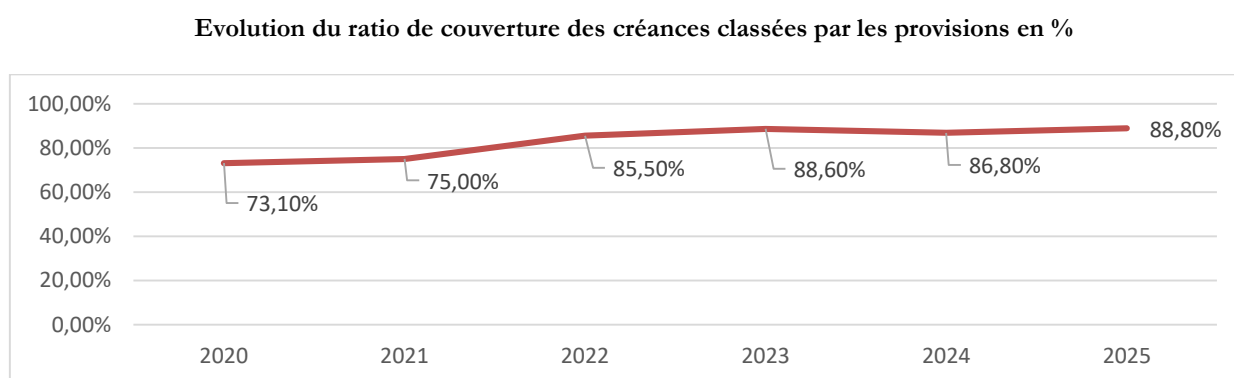
Qualité des actifs

Dans un contexte économique nationale difficile, le secteur du leasing s'est retrouvé avec une masse importante de créances classées.

ATL n'a pas échappé à cette difficulté, en revanche, et grâce aux efforts fournis tant en amont par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien amiable que judiciaire, ATL a pu atténuer les effets de la crise et stabiliser son portefeuille avec un taux des actifs classés passant de 7.9 % au 31/12/2024 à 6.99% au 31/12/2025.



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux (en %)	9,90%	11,80%	9,70%	8,70%	7,90%	6,99%



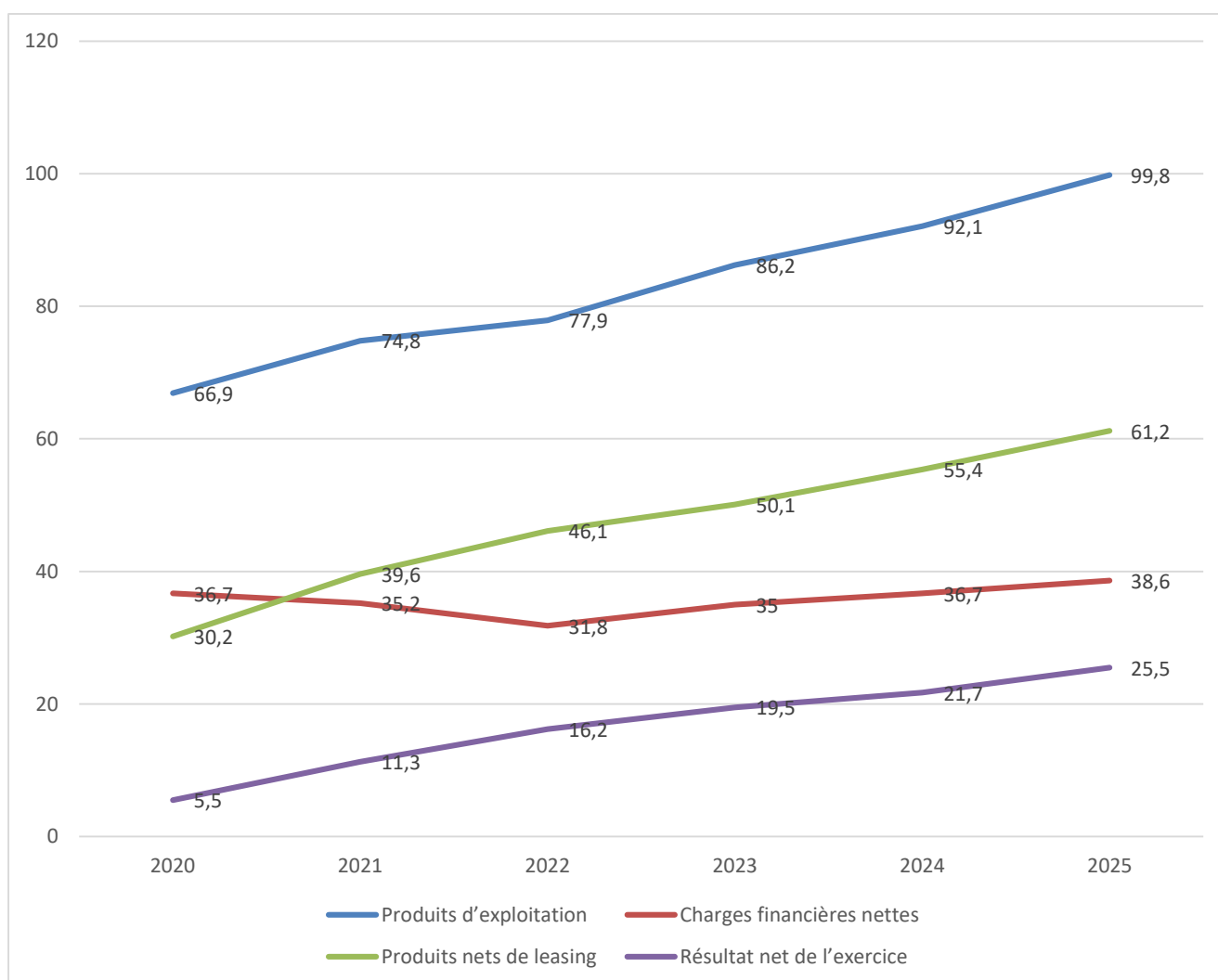
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux (en %)	73,10%	75,00%	85,50%	88,60%	86,80%	88,80%

Le taux de couverture des actifs classés par des provisions a légèrement augmenté, pour atteindre 88.8% au 31/12/2025.

Les performances financières

Evolution des indicateurs de gestion

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Produits d'exploitation	66,9	74,8	77,9	86,2	92,1	99,8	8%
Charges financières nettes	36,7	35,2	31,8	35	36,7	38,6	5%
Produits nets de leasing	30,2	39,6	46,1	50,1	55,4	61,2	10%
Charges d'exploitation	11,4	12,6	14,5	15,7	16,6	18,9	14%
Résultat brut d'exploitation	19,5	27,4	31,9	34,8	39,3	42,8	9%
Dotations nettes aux provisions	8,5	10,8	7,9	4,4	3	2,7	-10%
Résultat net de l'exercice	5,5	11,3	16,2	19,5	21,7	25,5	18%



Le PNL a augmenté de 10% par suite d'une augmentation des produits d'exploitation plus que proportionnelle que les charges financières, cela nous a conduit, avec la diminution des provisions, à une augmentation du résultat net de l'exercice de 18% par rapport à 2024.

Evolution des indicateurs d'équilibre financier

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio des fonds propres Tier 2 Selon circulaire BCT n°2016-03 *	18,72%	18,70%	18,60%	18,57%	17,60%	17,88%
FPB /Total actifs ($\geq 12\%$)	16%	17%	18%	19%	20%	21%
Créances classées nets des provisions/FPB ($\leq 20\%$)	15%	15%	7%	5%	5%	4%
Dettes bancaires / FPB (≤ 6.5)	4,3	4,2	3,4	3,5	3,2	2,9

* FPN/risques encourus (y compris risque opérationnel) $\geq 10\%$

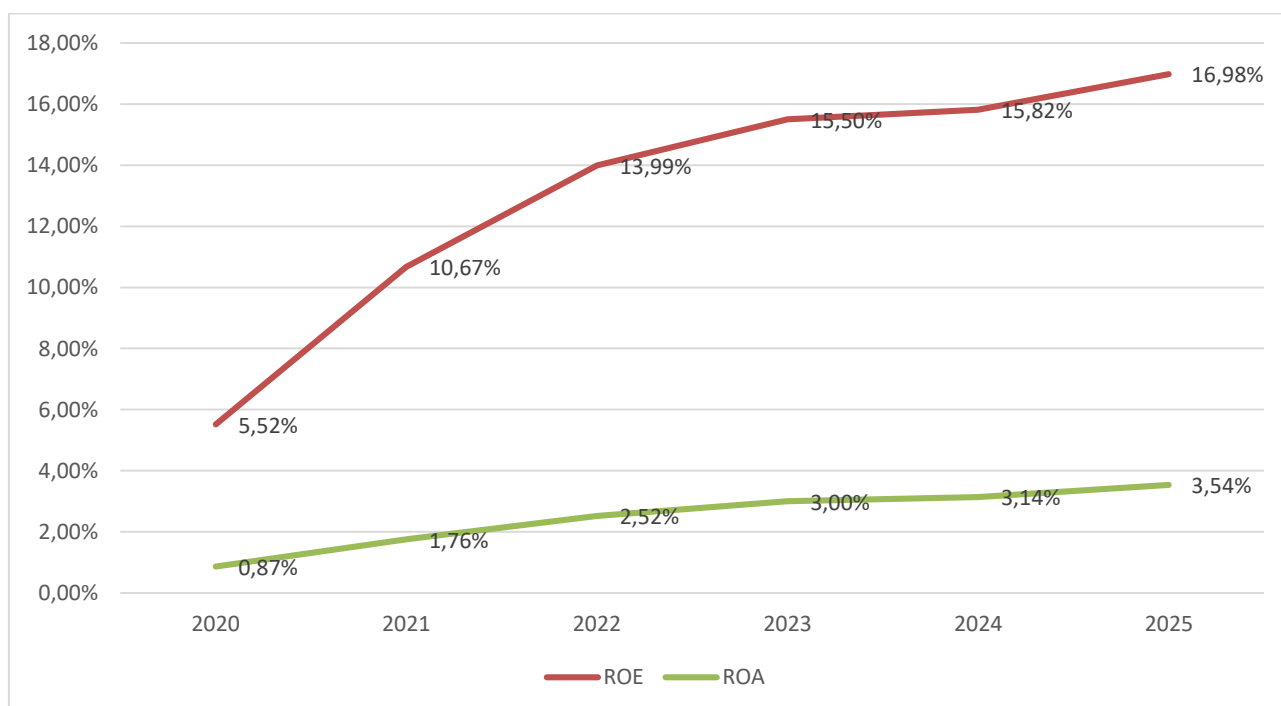
Les ratios d'équilibre financier et de solvabilité sont satisfaisants et supérieurs aux standards admis dans le secteur.

Evolution des indicateurs de rentabilité

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ROE (rentabilité des fonds propres) (1)	5,52%	10,67%	13,99%	15,50%	15,82%	16,98%
ROA (rentabilité des actifs) (2)	0,87%	1,76%	2,52%	3,00%	3,14%	3,54%

(1) résultat net / moyenne des fonds propres

(2) résultat net / moyenne des actifs



La rentabilité des fonds propres et celle des actifs continuent sur leurs lancées ascendantes

Perspectives de la société en 2026

Compte tenu des réalisations de 2025, notre business plan de la période 2025-2029 a été actualisé en 2026 comme suit :

Projections financières Etat des résultats (2025-2029)

(Montants exprimés en dinars)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Revenus de leasing	93 940	105 366	116 320	131 516	147 357	159 477
Intérêts de retard	3 104	3 001	3 199	3 603	4 116	4 566
Variation des produits réservés	-280	347	-131	-597	-509	-449
Autres produits de leasing	3 029	3 272	3 654	4 118	4 507	4 849
Total des produits d'exploitation	99 793	111 987	123 042	138 641	155 470	168 444
Charges financières nettes	-41 755	-44 857	-48 947	-56 898	-64 704	-70 412
Produits des placements	3 139	2 600	3 200	3 640	3 053	3 333
Total des revenus nets de leasing	61 176	69 730	77 295	85 382	93 820	101 365
Autres produits d'exploitation	522	350	350	350	350	350
Charges de personnel	-13 664	-15 173	-16 539	-18 027	-19 649	-21 418
Autres charges d'exploitation	-4 530	-4 739	-5 346	-6 050	-6 781	-7 560
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-712	-837	-873	-910	-946	-982
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-2 729	-2 703	-2 716	-2 849	-2 899	-2 737
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	163	-100	-100	-100	-100	-100
Total des charges d'exploitation	-20 950	-23 203	-25 224	-27 585	-30 025	-32 446
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 227	46 528	52 071	57 797	63 794	68 919
Autres gains ordinaires	725	200	200	200	200	200
Autres pertes ordinaires	-4	-100	-100	-100	-100	-100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	40 948	46 628	52 171	57 897	63 894	69 019
Impôt sur les sociétés	-12 915	-15 455	-16 357	-18 610	-21 161	-23 516
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	28 033	31 172	35 814	39 286	42 733	45 503
Elements extraordinaires	-2 583	-3 091	-3 271	-3 722	-4 232	-4 703
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	25 450	28 081	32 543	35 564	38 501	40 799
	<i>25,5</i>	<i>28,1</i>	<i>32,5</i>	<i>35,6</i>	<i>38,5</i>	<i>40,8</i>

Le business plan en vigueur de ATL est basé sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements et de disponibilité des ressources de financement.

Notation de la société en 2025

L'agence de notation Fitch Rating a conservé notre notation pour 2025 comme suit :

Long terme	BBB+
Court terme	F2
Perspective	Stable
Dettes subordonnées	BBB-

Selon Fitch Rating, l'amélioration de la notation nationale est basée sur la solidité financière autonome de ATL et étayée par un potentiel de soutien de ATB, sa société mère directe à 40 %, et finalement d'Arab Bank.

Aussi, ATL bénéficie d'une solide position sur le marché tunisien du leasing et dotée d'une équipe de direction stable et expérimentée.

Présentation des états financiers

L'élaboration et la présentation des états financiers est conforme à la norme NCT 21 et à notre manuel comptable et ne présente aucun changement.

Les participations

L'encours Net des immobilisations financières s'élève au 31-12-2025 à **28.2 MDT**, totalement couvert par des réserves pour réinvestissement exonéré.

Désignation	Montant Brut	Provision	Montant Net
Participations directes dans des sociétés du groupe	8 267	1 738	6 529
Autres Participations directes	7 390	390	7 000
Participations en portage	152	152	0
Participations en rétrocession à travers les fonds gérés	19 960	5 262	14 698
Total	35 768	7 541	28 227

Evolution des fonds propres 2021-2025

	D'émission	Légaux	Réserves	Reportés	De l'exercice	Dividende		
Affectation Résultat 2021								
Solde au 31/12/2021 avant affectation	32 500	25 250	4 860	35 114	1 612	11 333	110 669	
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-1 760	1 760		0	
Affectation des résultats			935		3 898	-11 333	6 500	0
Dividendes distribués							-6 500	-6 500
Solde au 31/12/2021 après affectation	32 500	25 250	5 795	33 354	7 270	0	0	104 169
Affectation Résultat 2022								
Solde au 31/12/2022 avant affectation	32 500	25 250	5 795	33 354	7 270	16 164	120 333	
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-607	607			0
Affectation des résultats			1 402	4 000	1 985	-16 164	8 775	0
Dividendes distribués							-8 775	-8 775
Solde au 31/12/2022 après affectation	32 500	25 250	7 197	36 747	9 862	0	0	111 558
Affectation Résultat 2023								
Solde au 31/12/2023 avant affectation	32 500	25 250	7 197	36 747	9 862	19 472	131 030	
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-438	438			0
Affectation des résultats			1 788	6 000	1 934	-19 472	9 750	0
Dividendes distribués							-9 750	-9 750
Solde au 31/12/2023 après affectation*	32 500	25 250	8 985	42 309	12 234	0	0	121 280
Affectation Résultat 2024								
Solde au 31/12/2024 avant affectation	32 500	25 250	8 986	42 309	12 234	21 580	142 859	
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés				-3 037	3 037			0
Affectation des résultats			2 142	6 250	1 813	-21 580	11 375	0
Dividendes distribués							-11 375	-11 375
Solde au 31/12/2024 après affectation*	32 500	25 250	11 128	45 522	17 084	0	0	131 484
Affectation Résultat 2025								
Solde au 31/12/2024 avant affectation	32 500	25 250	11 128	45 522	17 084	25 450	156 934	
Réaffectation de réserves pour R.E en résultats reportés								
Affectation des résultats								
Dividendes distribués								
Solde au 31/12/2025 après affectation*								

* Prévisionnel

Evolution du titre ATL à la bourse

En 2025, la Bourse de Tunis a enchaîné sa cinquième année consécutive de hausse avec un rendement appréciable de 35,12%.

Le titre ATL, quant à lui, il a réalisé une performance boursière notable avec une progression de son cours de +51,8% suite aux bonnes performances réalisées par la société au courant de l'exercice 2024. Les capitaux traités sur le titre se sont élevés à 17,2MD avec un échange de 3 208 526 titres, soit un taux de rotation de 9,8%.

A fin 2025, la capitalisation boursière s'est élevée à 198,3MD.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cours de clôture	1,59	1,82	3	3,6	4,25	6,1
Cours le plus haut	1,85	1,91	3	4,12	4,25	6,48
Cours le plus bas	1,16	1,4	1,81	3,04	3,51	4,18
Nombre de titre traités	1 374 548	1 800 179	3 343 222	1 822 012	1 109 959	3 208 526
Rendement de l'année	-6,47%	19,18%	75,82%	29,00%	26,40%	51,76%
Dividende de l'année	0,075	0,2	0,27	0,3	0,35	
PER (price earning ratio)	9,5	5,2	6	6	6,4	
PBV (price to book value)	0,5	0,5	0,8	0,9	1	
DIV YIELD	4,70%	11%	9%	8,30%	8,24%	
Taux de rotation	4,20%	5,50%	10,30%	5,60%	3,40%	9,87%
Nombre de titres	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice net	5 466 442	11 333 149	16 163 753	19 464 235	21 580 701	25 450 173
Capitaux propres	101 842 731	110 668 880	120 332 633	131 029 439	142 860 140	156 935 314
Capitalisation boursière	51 675 000	59 150 002	97 500 000	117 000 000	138 125 000	198 250 000

PER : cours boursier / bénéfice par action

PBV: cours boursier / VCN par action

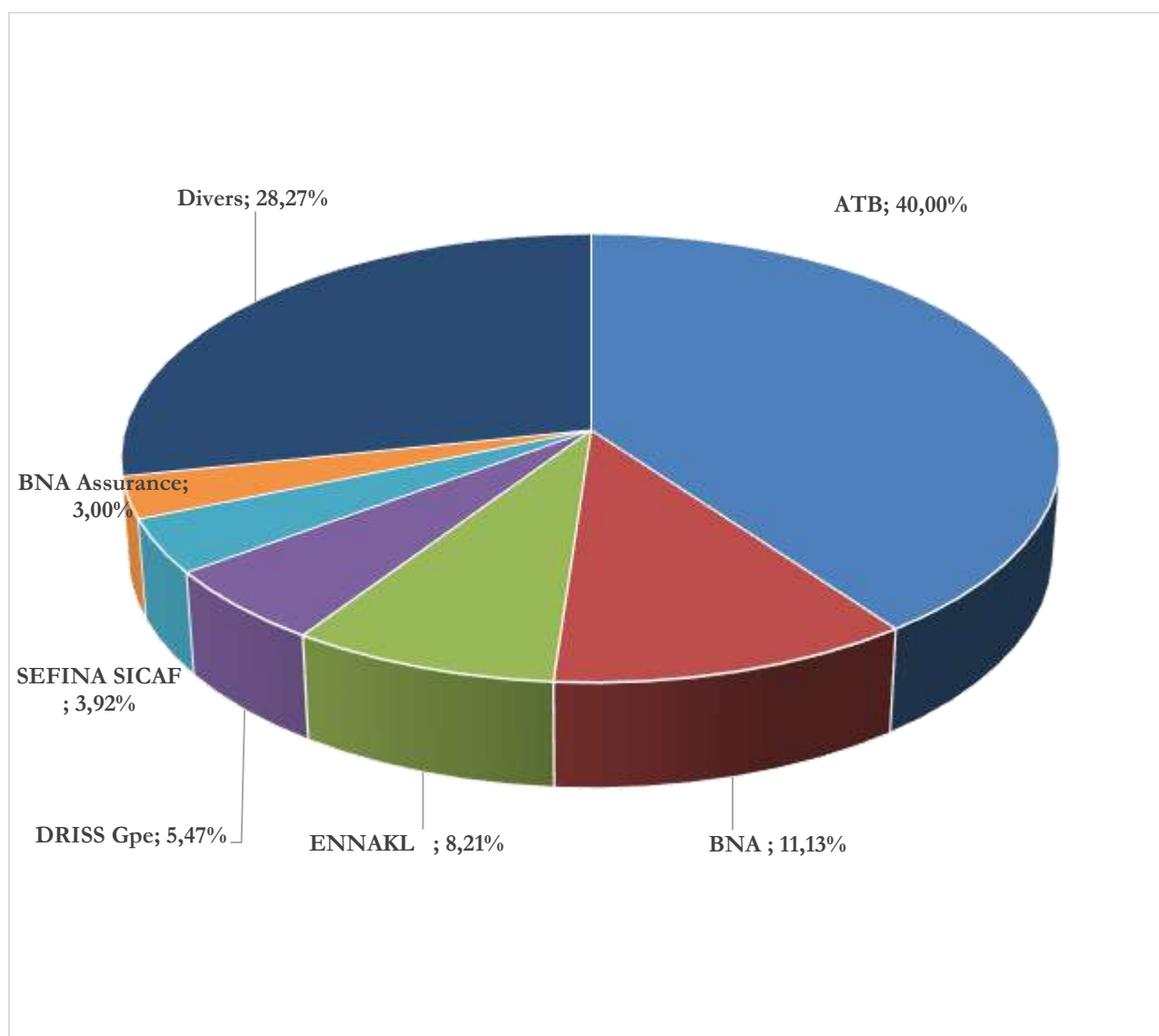
Dividende yield : dividende / cours boursier



Répartition du capital au 31-12-2025

Liste des actionnaires détenant au moins 3% du capital

ARAB TUNISIAN BANK ATB	40,00%
BNA Participations	11,13%
ENNAKL Automobiles	8,21%
Groupe DRISS	5,47%
SEFINA SICAF	3,92%
BNA Assurance	3,00%
Sous total	71,73%
Divers	28,27%
Total	100%



Composition du Conseil d'Administration :

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2024-2026	Président du conseil d'administration Président du comité de nomination et rémunération	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ Représentant l'ATB	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur Général de l'ATB	UNIFACTOR
M. AHMED BEN MOULAHM Représentant la BNA	2024-2026	Membre du comité d'audit Membre du comité de nomination et rémunération	Directeur Général de la BNA	Sicar invest
M. KAIS MARAKCHI Représentant ENNAKL	2024-2026	Membre du comité d'audit	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. Sofien REKIK Mandaté par la BNA	2024-2026	Membre du comité des risques Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à la BNA	Essoukna-ATLLLD-BNA Assurances
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA Mandaté par l'ATB	2024-2026	Membre du comité de développement et de financement stratégique	Directeur à l'ATB	ATD
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2024-2026	Membre du comité de nomination et rémunération Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	ATI- SARI
M. RIDHA ZERZERI Représentant ASIRAK.SA	2024-2026	Administrateur indépendant Membre du comité de nomination e rémunération	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf- OMORAG- grands moulins De Tunis
M. SADOK DRISS	2024-2026	Administrateur indépendant Membre du comité de développement et de financement stratégique	Homme d'affaires privé	Alpha Hyundai Motor- UNIFACTOR
Mme. Wafa KHOUDJA SFAR	2024-2026	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité de développement et de financement stratégique Membre du comité des risques	Consultante	Néant
M. ABDESSATTAR KRIMI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant
M.KAMEL NAOUI	2024-2026	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant

Le conseil d'administration veille à instaurer la diversité du genre au niveau de sa composition, Ainsi, il compte parmi ses membres 2 dames soit 17% de sa composition.

Le conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises durant l'année 2025.

Les comités spéciaux issus du conseil d'administration

1- Comité des risques :

Membre	Représenté par
M.KAMEL NAOUI	Lui-même
Mme. WAFI KHOUADJA SFAR	Elle-même
BNA	M. Sofien REKIK
ATI	M. Lassaad JAZIRI

2- Comité permanent d'audit interne :

Membre	Représenté par
M. ABDESSATTAR KRIMI	Lui-même
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM
ATB	M. Riadh HAJJEJ
ENNAKL	M. KAIS MARAKCHI

3- Comité de rémunération :

Membre	Représenté par
M.Ferid ABBAS	Lui-même
STE ASIRAK	M.Ridha ZERZERI
ATI	M. Lassaad JAZIRI
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHEM

4- Comité de développement et de financement stratégique :

Membre	Représenté par
ATL	M. Zouhaier TAMBOURA
ATB	Mme. Maha NAJJAR TAJINA
BNA	M. Sofien REKIK
Mme. WAFI KHOUADJA SFAR	Elle-même
M. Mohamed Sadok DRISS	Lui-même

La Direction Générale :

-M. Zouhaier TAMBOURA

Directeur Général

-M. Chedly ZAOUN

Directeur Général Adjoint

Les Fonctions de Contrôle :

-M. Ramzi SAKKAT

Responsable de l'audit interne

-M. Abderraouf LAKHOUA

Directeur du contrôle de conformité

-M. Hamdi BRADAI

Directeur de gestion des risques

Le Médiateur :

-M. Youssef IDANI

LES COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'Audit Interne :

Le Règlement de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), notamment sa circulaire 2021-05 relative à la Gouvernance stipule que le Comité d'Audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Pour assurer ses missions, le Comité doit :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Contribuer à définir les politiques d'audit et de l'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées ;
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit ;
- Proposer la nomination ou la révocation des commissaires aux comptes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée des moyens adéquats.

Le Comité d'audit de l'ATL dispose d'une charte. Cette charte définit les missions, la composition, le fonctionnement et les relations du Comité d'Audit (CA) avec le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale et les structures opérationnelles. Elle s'appuie sur le Code des sociétés commerciales, la loi sur les sociétés de leasing et les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), notamment la circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance. La charte formalise le fonctionnement du Comité sans se substituer aux textes légaux ou réglementaires.

Objectif et Responsabilité :

Le Comité est responsable auprès du Conseil d'Administration de l'examen :

- Des états financiers et de leur cohérence avec le budget et les documents

réglementaires ;

- De l'audit externe, incluant la proposition de nomination et le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- Du contrôle interne et de l'audit interne, notamment l'évaluation de leur efficacité, la revue des plans d'audit et le suivi des actions correctives ;
- Du contrôle de la conformité, assurant la veille réglementaire, la mise en œuvre du code de conduite et la régularisation des écarts constatés.

Missions :

Le Comité assiste le Conseil dans l'information financière, le contrôle interne et l'audit interne. Il veille à la qualité des informations financières, définit les politiques d'audit, surveille l'organisation et l'efficacité du contrôle interne, suit les plans d'action issus des audits et propose la nomination ou révocation des auditeurs externes. Il assure également que l'audit interne dispose des ressources nécessaires pour ses missions.

Pouvoirs :

Le Comité peut examiner toute activité de l'établissement, faire appel à des experts externes, externaliser certaines fonctions d'audit interne et enquêter sur toute question pertinente avec accès complet aux informations, installations et personnel.

Composition et Mandat :

Le Comité comprend trois administrateurs, présidé par un administrateur indépendant possédant expertise en finance, comptabilité ou audit. Les membres ont un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois pour le président. Le Comité peut inviter toute personne utile à ses réunions sans droit de vote et convoquer des membres de la direction pour éclaircissements.

Fonctionnement :

Le Comité reçoit périodiquement tous documents relatifs au contrôle interne, à la conformité et aux états financiers. Il se réunit au moins trimestriellement et délibère avec la présence de trois membres, la majorité décidant et la voix du président prépondérante en cas d'égalité. Le Secrétariat, assuré par l'Audit Interne, prépare l'ordre du jour, communique les documents nécessaires et rédige les procès-verbaux, transmis ensuite au Conseil pour information.

Relations et Coordination :

Le Comité représente le Conseil sans s'y substituer. Il entretient des relations fonctionnelles avec les organes de contrôle internes, la Direction Générale, et le Comité des Risques, recevant leurs procès-verbaux pour coordination des actions sur les risques.

Évaluation et Reporting :

Le Comité réalise une auto-évaluation annuelle de ses activités et suit le rapport annuel de l'Audit Interne avant transmission à la BCT.

Révision de la Charte :

La charte est révisée tous les trois ans ou en cas de modification légale/réglementaire et validée par le Comité et le Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2025, le Comité d'Audit a tenu quatre réunions.

Les travaux du CAI ont été axés, essentiellement, sur les missions énumérées par l'article 38 de la circulaire BCT 2021-05 du 19/08/2021 relative à la gouvernance.

Il s'agit, notamment des volets suivants :

- Vérification de la pertinence du dispositif de production des informations financières et Surveillance de la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement;
- Surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne et examen des insuffisances de son fonctionnement relevés par les différentes structures de contrôle ;
- Contrôle des activités des structures de contrôle et validation de leurs travaux.
- Validation de la nomination du nouveau responsable d'audit interne.

Ainsi, le Comité d'audit a joué un rôle de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, du respect des règles, de l'audit interne, de l'audit externe et des diverses entités de contrôle.

Le comité d'audit a mis en œuvre son plan de travail traité dans ses étapes à chaque réunion, conformément aux dispositions de son mandat avec la collaboration pleine et entière du Directeur général et de ses équipes.

Au besoin, le Comité a formulé des avis et des recommandations au conseil d'administration et a examiné les documents et les processus d'établissement de rapports. Par le rôle consultatif qu'il joue, le Comité était un acteur essentiel du cadre de gouvernance.

Dans ce contexte, Les travaux du Comité pour l'exercice 2025, ont mis en évidence des progrès notables en matière de gouvernance, traduisant l'engagement de l'ATL à renforcer la transparence, l'efficacité des dispositifs de contrôle et l'alignement avec les meilleures pratiques nationales et internationales.

Ces progrès constituent un élément fondamental pour établir une valeur durable et préserver la confiance des parties prenantes.

En Parallèle, le Comité souligne l'importance de poursuivre les efforts déjà entrepris, en particulier en ce qui concerne la gestion intégrée des risques et l'amélioration des systèmes d'appui, afin de renforcer la résilience de la société tout en soutenant efficacement ses orientations stratégiques.

Le Comité des Risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

À ce titre, le Comité est notamment chargé de :

- Définir et suivre la stratégie globale de gestion des risques, ainsi que les limites d'exposition et plafonds opérationnels ;
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Veiller au respect, par la Direction Générale, des orientations et politiques de gestion des risques approuvées par le Conseil ;
- Examiner l'exposition de l'établissement aux principaux risques, notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- Évaluer la politique de provisionnement et l'adéquation des fonds propres au regard du profil de risques de l'établissement ;
- Assurer le suivi des travaux de l'organe en charge de la gestion des risques ;
- Désigner le responsable de la fonction de gestion des risques et statuer sur sa rémunération.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des Risques s'est réuni à quatre (4) reprises. Les principaux travaux réalisés ont porté sur :

- L'examen des situations trimestrielles de classification et de provisionnement des engagements ;
- Le suivi de la concentration du portefeuille et du respect des ratios réglementaires, notamment en matière de division des risques ;
- Le contrôle du respect des limites approuvées par le Conseil d'Administration en matière de risques de liquidité et de taux d'intérêt ;
- L'évaluation des risques de liquidité et de crédit ;
- Le suivi des projets visant au renforcement du dispositif de gestion des risques ;

- La validation du plan stratégique et du plan d'action relatifs aux projets de réformes prudentielles et normatives, dans le cadre de la migration vers les normes IFRS et de la convergence vers Bâle III ;
- Le suivi des travaux de la *Workout Unit*.

Le Comité de Rémunération :

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration dans les volets suivants :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés ;
- La validation des systèmes d'intéressement ;
- La conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La cooptation des membres de l'organe d'administration et la nomination des comités, de l'organe de direction et des fonctions de contrôle,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités ;
- Le traitement des situations de conflit d'intérêt conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Réexamen annuel du respect des administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT n° 2021-05 relative à la gouvernance.

Le comité de développement et financement stratégique :

Le comité « Comité de Développement et Financement Stratégique issu du conseil d'administration a pour principales missions de :

- Proposer au conseil d'administration un schéma délégataire nécessaire à l'organe de gestion tout en s'assurant que le processus décisionnel soit fluide et efficace.
- Établir les politiques, les limites et des lignes directrices par lesquelles les stratégies de financement et d'investissement sont mises en œuvre (dans les limites fixées par le conseil d'administration).
- Veiller à la mise en œuvre de politiques et de procédures de financement et d'investissements qui produiront de bons rendements à des niveaux de risque acceptables et conformes aux « meilleures pratiques ».

-Procéder à un contrôle par échantillonnage et à posteriori des dossiers de financement et s'assurer que les décisions prises par l'organe de gestion, sont conformes aux pouvoirs délégués, fondées, justifiées et n'exposent pas la société à des risques avérés.

-Examiner les demandes d'autorisations provisoires demandées par l'organe de gestion pour pouvoir réaliser des opérations en dehors du schéma délégataire et proposer également sa révision ; si besoin est.

-Réviser périodiquement la stratégie de développement de la société et ajuster les objectifs assignés à l'organe de gestion.

-Soumettre un rapport périodique au CAD sur les travaux du comité et en proposer des recommandations.

-Partager les travaux du Comité de Financement Stratégique et de Développement avec le Comité des Risques.

Evaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05 relative à la gouvernance des banques et des établissements, le conseil d'administration a adopté une démarche pour l'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

Cette démarche repose sur :

-Une Autoévaluation individuelle par chaque administrateur des travaux du conseil selon 23 critères répartis en 4 thèmes : la composition du conseil, les objectifs stratégiques, les canaux de communication et la gouvernance. L'évaluation est faite selon 5 niveaux de satisfaction allant de « Très faible » à « Très bien ».

-Une évaluation collégiale par les membres du comité de nomination et de rémunération des travaux des comités et des administrateurs selon 9 critères allant de « Très faible » à « Très bien ».

Le comité de nomination et de rémunération a présenté au conseil d'administration du 29/02/2023 un rapport détaillé sur ses évaluations ainsi que les remarques et recommandations formulées par les administrateurs.

La moyenne des ces évaluations se situe à un niveau « Bien ».

Les principales remarques et recommandations ont porté sur l'amélioration de l'efficacité des comités et la formation des administrateurs.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition de la Direction Générale et par suite des discussions au sein du conseil d'administration N° 146 du 19/02/2024 pour arrêter une proposition définitive, L'AGO du 25/04/2024 a décidé la désignation en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les états financiers clos le 31/12/2026.

- Cabinet AUDASCO : Représenté par M. Malek SETHOM
- Cabinet GAC : Représenté par M. Chiheb GHANMI

LE CONTROLE INTERNE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2025 leurs fonctions dans des conditions optimales conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ATL Leasing a mis en place un dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment la loi bancaire n°2016-48, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 relative au contrôle interne, le référentiel COSO I, ainsi que les normes prudentielles dites « Baloises ».

Le contrôle interne au sein d'ATL Leasing constitue un processus dynamique et évolutif, destiné à s'adapter en permanence aux évolutions du système d'information, aux transformations organisationnelles et aux exigences réglementaires nouvelles.

Le dispositif de contrôle interne repose sur une responsabilité partagée, impliquant l'ensemble des acteurs de l'établissement : les opérationnels, les structures spécialisées dans les fonctions de contrôle, la Direction Générale, le Conseil d'Administration ainsi que les Comités des Risques et d'Audit.

Principes fondamentaux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'ATL Leasing s'articule autour des principes fondamentaux suivants :

Un contrôle interne partagé par tous : Le contrôle interne concerne l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur niveau hiérarchique et leurs responsabilités. Chaque collaborateur est tenu d'exercer un contrôle sur ses propres activités et dispose d'un devoir d'alerte en cas de dysfonctionnement ou de carence identifiée, matérialisé notamment par l'établissement de fiches de révélation de risques ou d'incidents.

Un contrôle interne exhaustif : le dispositif couvre l'ensemble des risques, de toute nature, et s'applique à toutes les entités de l'établissement, y compris les activités externalisées.

La séparation des tâches incompatibles : la maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des fonctions et des responsabilités incompatibles, afin de prévenir les risques d'erreur, de fraude ou de conflit d'intérêts.

La maîtrise des risques opérationnels : celle-ci est matérialisée par une cartographie des risques mise en place par ATL Leasing. Cette cartographie fait l'objet d'actions de sensibilisation afin de diffuser et renforcer la culture du risque auprès du personnel.

Une gouvernance appropriée du contrôle interne : le dispositif de contrôle interne est encadré par une gouvernance formalisée, associant les différents acteurs et couvrant l'ensemble de ses dimensions (documents de gouvernance conformément à la circulaire BCT n°2021-05, organisation des fonctions de contrôle, mécanismes de surveillance et de pilotage, circulation de l'information, exploitation des résultats des contrôles, etc.). Les Comités des Risques et d'Audit constituent des instances clés de cette gouvernance. Par ailleurs, un Comité de Direction hebdomadaire est instauré afin de renforcer le suivi opérationnel du dispositif.

La traçabilité du contrôle interne : le dispositif repose sur des procédures formalisées, documentées ainsi que sur des pistes d'audit permettant d'assurer la traçabilité des opérations et des contrôles effectués.

Niveaux du dispositif de contrôle interne

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2006-19, le système de contrôle interne d'ATL Leasing repose sur trois niveaux de contrôle, qui se répartissent entre le contrôle permanent (niveaux 1 et 2) et le contrôle périodique (niveau 3).

LA GOUVERNANCE

- Cadre de gouvernance et principes fondamentaux

L'ATL Leasing s'engage à respecter des normes élevées de gouvernance conformes à la réglementation en vigueur, notamment la circulaire BCT n°2021-05 et la loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016. Ce cadre de gouvernance vise à assurer une supervision efficace, transparente et indépendante de l'institution, en équilibrant les intérêts des parties prenantes et en renforçant la culture d'intégrité.

Les principes fondamentaux qui guident la gouvernance de l'ATL incluent :

- **Transparence et diffusion de l'information** : Communication régulière et claire des informations aux actionnaires et aux régulateurs.
- **Indépendance** : Mécanismes assurant une prise de décision indépendante de la direction.

- **Surveillance des risques** : Supervision active des systèmes de gestion des risques.
- **Amélioration continue** : Adaptation permanente des pratiques de gouvernance aux standards et bonnes pratiques.

- Structure et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres aux compétences diversifiées et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ATL. Il joue un double rôle de prise de décision et de surveillance des activités de l'institution.

Les principales responsabilités du Conseil d'Administration incluent :

- Définition de la stratégie et approbation des politiques de gestion des risques.
- Nomination des membres de la direction et des responsables des fonctions de contrôle.
- Surveillance de l'information financière et des contrôles internes.
- Supervision de la conformité aux exigences réglementaires et éthiques.

Le Conseil d'Administration est appuyé par trois comités spécialisés :

- **Comité permanent d'audit interne** : Assure la qualité des contrôles internes et de l'information financière.
- **Comité des risques** : Surveille l'exposition aux risques et la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.
- **Comité de nomination et de rémunération** : Veille à la sélection des administrateurs et à la politique de rémunération.

-Engagement en matière de déontologie et de responsabilité sociale

L'ATL a mis en place un Code de déontologie afin de promouvoir une conduite éthique et responsable de l'ensemble de ses collaborateurs et dirigeants. La politique de gestion des conflits d'intérêts est également renforcée pour garantir l'impartialité des décisions.

En matière de responsabilité sociétale, ATL encourage la diversité et l'inclusion au sein de ses instances dirigeantes.

- Relation avec les actionnaires et communication

L'ATL Leasing assure un dialogue constant avec ses actionnaires et veille à la transparence de ses activités. Des réunions périodiques sont organisées pour présenter les performances et stratégies de l'institution.

Les rapports annuels et financiers, ainsi que les informations réglementaires, sont publiés sur le site web de l'ATL pour garantir un accès à l'information en toute équité.

- Perspectives d'amélioration et engagements futurs

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa gouvernance, l'ATL poursuivra l'adaptation de ses structures et mécanismes aux meilleures pratiques en la matière. Une attention particulière sera accordée à l'optimisation de la surveillance des risques et à l'amélioration des dispositifs de conformité et de contrôle interne.

L'engagement d'ATL en faveur d'une gouvernance efficace et responsable constitue un levier essentiel pour assurer une croissance durable et pérenne au service de ses actionnaires et partenaires.

LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LAB/FT) mis en œuvre à l'ATL pour l'exercice 2025 repose sur un ensemble intégré de procédures, systèmes et contrôles visant à assurer la conformité réglementaire et à limiter les risques associés aux activités de leasing.

- Procédures formalisées et gouvernance

Les procédures LAB/FT sont formalisées et conformes à la circulaire BCT n° 2017-08, validées par le Comité d'Audit et approuvées par le Conseil d'Administration. Elles constituent le cadre opérationnel principal pour toutes les entités de l'ATL et définissent les règles, responsabilités et moyens nécessaires pour garantir un dispositif de contrôle interne efficace et conforme aux exigences réglementaires.

- Système de filtrage et de surveillance des clients

- **Filtrage à l'entrée et en cours de relation** pour détecter les clients ou bénéficiaires effectifs notamment les PPE (Personnes publiquement exposées) figurant sur des listes de sanctions : CNLCT, UN, OFAC, EU, Royaume-Uni, ainsi que la black list interne,

alimentée par les demandes d'informations et signalements des autorités compétentes (CTAF, BCT, autorités judiciaires).

- Le dispositif repose sur la solution intégrée REIS Vneuron, mise en place en 2021, qui permet de centraliser le suivi, la détection et l'alerte sur les relations sensibles ou à risque.

- **Profilage des opérations à risque**

Le SI détecte automatiquement certaines opérations nécessitant vigilance renforcée, telles que :

- Avances supérieures à 50 % du montant financé ;
- Encaissements en espèces supérieurs à 10 000 DT ;
- Rachats anticipés rapides (<12 mois) ;
- Écarts >20 % entre le prix de vente du matériel récupéré et sa valeur d'expertise ;
- Ventes répétitives du matériel récupéré à un même client.

Ces opérations sont transmises au responsable du contrôle de la conformité (PIPE) pour examen, annotation et, si nécessaire, déclaration réglementaire.

- **Formation et sensibilisation du personnel**

- Le personnel front-office et back-office, les recouvreurs, les services étude, contrôle permanent et chefs d'agences bénéficient de formations continues LAB/FT.
- En 2025, la formation a été assurée via le traitement direct de dossiers et par la plateforme en ligne www.rsbp-tn.org, en partenariat avec la BERD et le CBF. Une trentaine de collaborateurs ont obtenu leur attestation.

- **Approche basée sur les risques**

- La classification des clients selon les axes client, activité, produit et zone géographique permet de définir un score de risque (faible, moyen, élevé), qui oriente la nature des contrôles et la fréquence de mise à jour des dossiers.
- Cette approche est mise à jour régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et des alertes internationales, notamment les zones identifiées dans le rapport national d'évaluation des risques LAB/FT 2022.

- **Contrôles permanents et suivi**

- Les contrôles couvrent l'ensemble des informations KYC, l'identification des bénéficiaires effectifs et la documentation des dossiers. Ils sont exhaustifs pour les clients à risque élevé et réalisés par échantillonnage pour les autres clients.
- Toutes les relations figurant sur la black list interne ou identifiées par les autorités sont systématiquement bloquées à l'entrée en relation.

- **Évaluation et amélioration continue**

- Des missions d'audit interne et des revues dans le cadre des travaux des Commissaires aux Comptes sont régulièrement effectuées pour évaluer l'efficacité du dispositif.
- Les conclusions de ces évaluations sont intégrées dans le programme de conformité pour l'amélioration continue du dispositif LAB/FT.

Ce dispositif intégré permet à l'ATL de maîtriser les risques LAB/FT, d'assurer la conformité réglementaire et d'adapter les contrôles aux évolutions opérationnelles et réglementaires.

Le système d'information :

Le système d'information et de communication de l'ATL est en constante évolution afin d'accompagner efficacement le développement de ses activités. Cette dynamique d'amélioration continue concerne aussi bien le logiciel d'exploitation de l'ATL que les moyens et outils de communication mis à la disposition des utilisateurs. À cet effet, un plan de développement informatique est défini et arrêté au début de chaque exercice, visant à renforcer la performance, la fiabilité et l'efficacité du système d'exploitation.

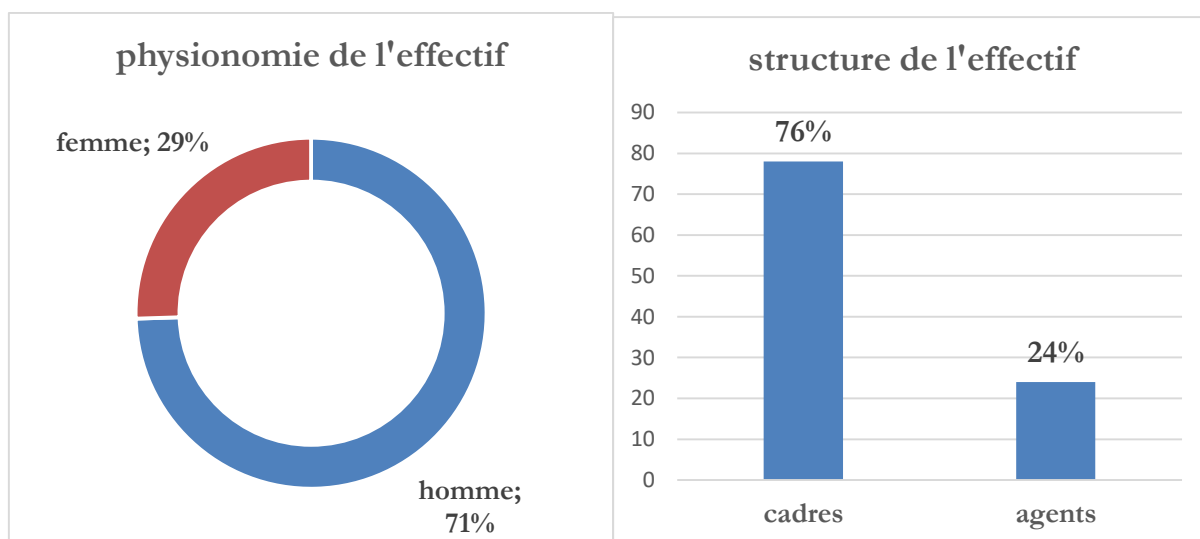
Sur le plan de la sécurité du système d'information, l'ATL a renforcé significativement son dispositif de cybersécurité. À ce titre, un Web Application Firewall (WAF) a été mis en place afin de protéger les applications exposées contre les cyberattaques et les tentatives d'intrusion. Par ailleurs, l'ATL a déployé la solution Microsoft Intune, permettant une gestion centralisée et sécurisée des postes de travail et des terminaux mobiles, tout en assurant la conformité des équipements aux politiques de sécurité définies. En complément, l'authentification multi facteurs (MFA) a été activée pour renforcer le contrôle des accès aux ressources du système d'information et réduire significativement les risques liés aux compromissions de comptes. Ces mesures viennent consolider le dispositif de sécurité existant, soutenu par une convention d'assistance avec un prestataire spécialisé pour le SOC et l'externalisation de certaines tâches opérationnelles du RSSI.

Par ailleurs, l'ATL a poursuivi l'amélioration de sa communication interne grâce à l'adoption et à l'usage généralisé de la solution Microsoft Teams. Cet outil a apporté une valeur ajoutée significative, notamment en termes de fluidité des échanges, de collaboration à distance et d'efficacité des réunions hebdomadaires du comité de direction, tenues par la Direction Générale avec les services centraux et les agences.

La Gestion des ressources humaines :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif	93	93	102	105	106	118
Coefficient d'exploitation	40%	38%	32%	31%	30%	31%
Nombre d'agences	11	11	11	11	11	11

Répartition du personnel



La structure de l'effectif de ATL se caractérise par un taux d'encadrement de 76 %. La physionomie de l'effectif fait ressortir une répartition hommes-femmes de 71 % et 29 %.

Les actions de formation se sont poursuivies tout au long de l'exercice 2025, dans le but de renforcer les compétences du personnel et de lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir-faire, indispensables pour accompagner les évolutions structurelles et organisationnelles du secteur.

En 2025, Plusieurs actions de formation ont ainsi été réalisées au profit des collaborateurs relevant des différentes directions de la société.

Les principaux risques auxquels la société est confrontée :

En plus du risque opérationnel qui ne peut être dissocié de l'activité même de la société, ATL reste confrontée aux risques de crédit, de liquidité et de taux.

La gestion de ces risques est assurée de manière dynamique et des mesures de vigilance sont retenues en fonction de l'évolution de la situation.

Les risques liés à la sécurité informatique sont appréhendés à temps par le recours aux services d'un prestataire professionnel en matière de sécurité informatique et la mise en place du « PCA » et son volet informatique « PCI ».

Les objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence :

Pour atteindre ses objectifs, l'ATL s'appuie sur :

- un réseau commercial étendu couvrant tout le territoire national
- la synergie avec le réseau des deux banques partenaires aussi bien en matière d'apport commercial et matière de recouvrement
- un système d'information Tunisien en développement continu
- des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs d'équipement
- l'accès à des sources de financement extérieur avec des conditions raisonnables permettant de se démarquer de la concurrence sur des segments de financements spécifiques (Energie renouvelable et efficacité énergétique).
- la proposition de l'option LLD pour les clients demandeurs de ce produit et ce par la création d'une filiale dédiée à la location longue durée ATL LLD.

Activité en matière de recherches et développement :

Pour assurer sa pérennité, l'ATL a toujours œuvré pour améliorer ses parts de marché avec un niveau de rentabilité respectable.

- la recherche de nouveaux produits (Energie renouvelable, Location à Longue Durée à travers une filiale ou l'extension du champ d'action du de leasing par la révision du cadre légale...)
- la modélisation statistique en vue de la mise en place d'un système de notation interne

- le développement en continue du logiciel métier afin de perfectionner son fonctionnement et répondre aux nouveaux besoins.

Activité en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale :

Dans la continuité de la dynamique engagée en 2024, notre institution poursuit la structuration progressive de sa démarche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et réaffirme son engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'année 2025 a été consacrée principalement à la consolidation des fondamentaux posés lors de la publication de notre premier rapport ESG, ainsi qu'à l'intégration opérationnelle de ces principes dans nos processus clés.

Le rapport ESG 2025, actuellement en cours de finalisation, viendra actualiser notre diagnostic et présenter les indicateurs de performance environnementale, sociale et de gouvernance déjà introduits en 2024. Il permettra de mesurer l'évolution de notre empreinte et de nos pratiques, même en l'absence de changements majeurs sur le plan structurel au cours de l'année. Ce rapport mettra en évidence la poursuite de notre engagement ainsi que les premiers retours d'expérience liés à la mise en œuvre de notre cadre ESG.

Sur le plan Environnemental, nous avons maintenu les actions initiées en 2024 visant la maîtrise de notre empreinte (consommation énergétique, gestion des déchets, rationalisation des déplacements), en suivant les mêmes indicateurs de performance que précédemment.

En parallèle, nous avons adhéré au programme ADAPT, un dispositif d'appui à l'agriculture durable qui offre des subventions aux clients agriculteurs répondant à des critères précis de durabilité. À travers ce programme, notre institution contribue à encourager des pratiques agricoles plus résilientes et respectueuses de l'environnement, en intégrant une dimension climatique et de durabilité dans son activité de financement agricole.

Sur le volet Social, nous avons poursuivi nos efforts en faveur du bien-être de nos collaborateurs, de l'inclusion et du développement des compétences, dans la continuité des engagements pris en 2024. Les indicateurs relatifs à la diversité, à la formation et à la satisfaction des employés seront mis à jour dans le rapport ESG 2025, afin d'assurer un suivi régulier et transparent de notre performance sociale, dans un contexte de stabilité organisationnelle.

En matière de Gouvernance, nous avons maintenu les dispositifs existants de contrôle, de conformité et de transparence, sans évolution majeure par rapport à 2024.

Toutefois, l'année 2025 a été marquée par une avancée importante sur le plan opérationnel : l'intégration systématique du volet ESG dans l'examen des dossiers de crédit. Cette évolution se traduit par l'analyse des risques et opportunités environnementaux et sociaux associés à nos clients et aux projets financés, et par leur prise en considération dans le processus décisionnel de crédit.

Même si 2025 n'a pas été marquée par de transformations structurelles majeures, elle représente une année de consolidation et d'appropriation interne de notre démarche ESG. La mise à jour de nos indicateurs dans le rapport ESG 2025, l'adhésion au programme ADAPT et l'intégration du filtre ESG dans l'analyse du risque de crédit témoignent de la volonté de notre institution d'ancrer durablement ces enjeux dans son modèle d'affaires et de renforcer, année après année, sa contribution à une finance responsable et au développement durable de son écosystème.

Les prises de participation et les aliénations :

Les prises de participations se font généralement dans le cadre de la politique de dégrèvement fiscale à travers des participations directes dans des projets éligibles, des souscriptions à des fonds gérés par les SICAR des actionnaires de référence, des souscriptions dans des FCPR ou des participations dans des sociétés du groupe.

Informations sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Les Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de Trois ans ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives.

La nomination des membres du conseil d'administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du conseil.

Le mandat des deux administrateurs indépendants ainsi que celui de l'administrateur représentant les petits porteurs est renouvelable une seule fois. Le mandat des autres membres du Conseil est renouvelable sans restriction.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission, la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux assemblées générales procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise obligatoirement à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil sont considérés valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, une Assemblée Générale est convoquée immédiatement par le reste des membres du conseil, en vue de combler l'insuffisance du nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale pour procéder aux nominations nécessaires ou ratifier les nominations effectuées par le Conseil d'Administration.

Les dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/ 10 du capital.

La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.